

Compte-rendu du Conseil Municipal de St Frézal de Ventalon du 2 juillet 2012

Présents :

M. Jean Claude LIEBER, Maire, M. Jacques HUGON 1° adjoint, M. Alain VENTURA 2° adjoint

MMmes : Anne Marie DIDIER , Isabelle DUQUENNE, Marie Christine LIEBER, Fabienne SALMERON .

MM. Philip COVELLI, Marc GOURDON, Maurice JEANNET,

Excusé : Erwin WARMERDAM

Secrétariat : Mme F. Salmeron, M.M. Jeannet

L'Office du Tourisme du canton a demandé à M. le Maire de venir s'entretenir avec le Conseil. La date d'aujourd'hui lui a été signalée par courrier du 20 juin. Il n'a pas fait signe...

Le conseil approuve le **PV de la réunion du 23 mars 2012**

Compte rendu des travaux de la commission sentier :

En ce qui concerne la mise en conformité administrative des déviations de chemin proposées par des propriétaires, la commission a suivi le dossier de **Vimbouches** (Mme et M. Labaume) qui est en voie de résolution. En ce qui concerne le **Salson** (Mme et M. Colombat), la commission s'est rendue sur place. Un premier compromis de modifications de tracé aux frais de la famille Colombat a été établi. Mais devant le coût de l'opération et le changement des projets de la famille, ceux-ci ont répondu qu'ils étaient disposés à rétablir l'itinéraire ancien. Le Maire trouvant la formulation du courrier trop vague a demandé à la famille Colombat de préciser de quels espaces communaux il s'agit et annonce une visite de la commission le 11 juillet pour vérifier que le passage est libre. Le conseil décide que la communauté de communes qui a la responsabilité du tracé PR en question et la commune envoient un dernier courrier recommandé. Mmes DUQUENNE et DIDIER se rendront sur place le 11 juillet pour vérifier que le passage est dégagé (déplacement d'un portail).

Marie-Christine LIEBER et Alain VENTURA se sont rendus à **une rencontre avec l'Office du Tourisme et le Parc National** sur les sentiers PR. A l'annonce de certains travaux effectués dans la commune par le PNC (chemin du Salson au Grenier, viaduc de Cessenades) la commission est contente de ce qui se fait mais aimerait une meilleure communication et concertation. Le PNC et l'OT ont annoncé qu'il n'était plus question en ce moment d'ouvrir de nouveaux PR.

Le Conseil s'interroge sur le bien fondé de restaurer le sentier communal entre les Abrits et Conches Bas. Il confie à la commission « Chemins » le soin d'étudier la question (statut des passages, état des lieux, barrières de pacage, circuits en boucles concernés...)

Nouveau parking aux Abrits : Il s'agit d'élargir les espaces de passages, de contournement et de parking à l'embranchement du chemin de Tourtoulon et à l'entrée du hameau. Mme et M. Soulier, propriétaires des espaces nécessaires aux

aménagements proposés par la DDT, ont signé une promesse de vente pour ces derniers. Les aides publiques ont été d'autant plus conséquentes qu'il y avait un problème évident de sécurité autour de l'école. L'entreprise chargée des terrassements déplace depuis le 27 juin 2 000 m³ de terre environ, qui sont déversés en-dessous de l'Ayrolles pour agrandir l'espace de loisir du hameau. Le chantier est programmé pour que tout soit prêt à la rentrée scolaire. Le Maire organisera alors une réunion avec les habitants pour établir les règles de circulation et de stationnement sur les nouveaux espaces.

Dégâts sur la route du Salson : Mme Duquenne signale des dégâts importants provoqués par l'exploitation forestière au-dessus des Bouscas. Le Conseil s'interroge sur la possibilité de faire comme d'autres communes un règlement obligeant l'exploitant à venir voir ses itinéraires à l'avance avec les services communaux (identification des écoulements, des passages fragiles, etc..). D'ailleurs pour les terres de l'ONF il y a des règles précises qui devraient s'appliquer aux groupements forestiers.

Chemin des Abrits à la Feljadette : MM Soulier et Gabbai ont écrit pour proposer à la mairie d'acquérir la partie de ce chemin qui ne lui appartient pas encore, au-delà des parcelles 330, 331, 341, 343. Il s'agit de l'ancien chemin de la gare, portion du parcours PR Ravin de l'Enfer. Cette partie n'est pas cadastrée, c'est un chemin d'exploitation sur terrains privés avec servitude de passage pour tous les propriétaires et ayants droits. Le Conseil décide de répondre favorablement à cette proposition, d'ouvrir à la circulation publique le tronçon concernant les parcelles 342, 348, 356, 379, 376, 391, 392, et 423, comme chemin rural, sans contrainte municipale d'entretien. La commune prendra sa part dans les frais de bornage et de cadastrage au pro rata du nombre de propriétaires et d'ayants-droit concernés.

L'Arbousset : Le permis de construire a été déposé début juin pour l'aménagement de deux T3. Les appels d'offre pourront être lancés à la fin de l'été.

Convention : le Conseil confie au Maire le soin de signer une convention avec le Centre Départemental de Gestion pour la procédure de passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire. Il s'agit de confier le soin au CDG de chercher une nouvelle couverture santé et prévoyance pour le personnel.

Délibérations : emploi de surveillance et emploi de cantinière à l'école.

Questions diverses :

L'association sportive du collège du Collet de Dèze sollicite une subvention. Le conseil estime que la date est trop tardive, le budget est bouclé.

Un exploitant agricole qui s'installe et qui possède **un terrain en zone du POS non constructible (IIND) nous demande de le reclasser en zone INC (agricole constructible)** pour pouvoir construire un bâtiment professionnel. Il a déposé un

dossier très sérieux. La DDT nous propose de modifier le POS après consultations. Le Conseil décide de lancer cette procédure de modification du POS et donne pouvoir au Maire pour engager celle-ci et consulter les différents bureaux d'études.

La SAFER nous propose de mettre en surveillance des parcelles de la **propriété de Mme Madeleine Soustelle**. C'est un service qu'on paie au prorata du nombre de parcelles surveillées. Le Conseil décide de s'inscrire pour une telle surveillance au moins sur les parcelles concernées par le captage et la mise en réserve de l'eau.

M. Hugon informe le conseil que **la crèche de St Frézal sera fermée** pour 6 mois à partir de septembre. Il n'y a en effet, pour l'heure, plus aucun enfant de la commune et des alentours à accueillir.

Il fait de point sur l'activité de **l'association Le Passage** qui gère le lieu de vie fondé par Mme et M. Colombat au Salson. Ces derniers partant, l'association est à la recherche d'un repreneur qui travaille avec le personnel actuel.

A 21 h 15 la séance est levée.